

Compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize juillet deux mille vingt s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Etaient Présents : Lea DUVAL, Mickaël TOIN, Julie NAVEAU, Sébastien LE COGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND, Adjoint, Géraldine COURTOIS et Bertrand FLEURY, conseillers municipaux délégués.

Hugues CORBIN, Véronique DENOS, Gaby LAMBERDIÈRE, Isabelle LUBIN, Jocelyne SILLÉ Conseillers.

Etaient absents excusés : Mme Delphine BROUILLÉ, MM. Christian BYK, Claude MARTIN, Thierry HABERT, Patrick OLIVIER, Frédéric RELANGE

Pouvoir :

- Monsieur Claude MARTIN donne procuration à Madame Sandrine GUIARD
- Madame Delphine BROUILLÉ donne procuration à Madame Julie NAVEAU

Madame Sandrine GUIARD a été élue secrétaire de la séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020, il est adopté à l'unanimité.

ajout à l'ordre du jour :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vote du budget primitif 2020 : Lotissement de l'Airel
- Gratuité salle loisirs et culture : Secours Catholique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

Décide d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes

- Vote du budget primitif 2020 : Lotissement de l'Airel
- Gratuité salle loisirs et culture : Secours Catholique

Vote des taux d'imposition 2020

Madame le Maire donne lecture de l'état de notification des taxes directes locales pour 2020 transmis par la Direction des Finances Publiques qui laisse apparaître un produit à taux constant (TF + TFNB) de 325 058 euros, conforme aux rentrées fiscales nécessaires à l'équilibre du budget.

Il est donc proposé de ne pas augmenter ni diminuer les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Décide de maintenir les taux d'imposition pour 2020 comme suit :

	Taux 2020	Bases prévisionnelles 2020	Produit 2020
FB	17.60%	1 747 000 €	307 472 €
FNB	31.63%	55 235 €	17 586 €
Total			325 058 €

Affectation du résultat 2019 – budget principal

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2019 (DCM n°2020-4 du 25 février 2020)

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat de fonctionnement de :

- au titre de l'exercice 2019, un excédent de 338 912.93 euros,
- au titre de l'exercice 2018, un excédent reporté de 400 000.00 euros,
- soit un résultat à affecter de **738 912.93 euros**,

Considérant,

- que le solde d'exécution hors restes à réaliser, est déficitaire de -200 036.11 euros,
- que le solde des restes à réaliser est excédentaire de 4 030.58 euros
- que l'affectation obligatoire, besoin à couvrir, est par conséquent de 196 005.53 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter cet excédent de fonctionnement de la façon suivante :

-En section d'Investissement

Article 1068 (besoin à couvrir) :	196 005.53 euros
Article 1068 (virement complémentaire):	150 000.00 euros

-En section de fonctionnement

Article 002 :	392 907.40 euros
----------------------	-------------------------

Budget principal – Budget Primitif 2020

Rapporteur Mme GUIARD

Madame Le Maire propose l'adoption du Budget Primitif 2020 du Budget Principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses : 2 267 050.40 euros
 ⇒ Recettes : 2 267 050.40 euros

Section d'investissement

⇒ Dépenses : 876 622.73 euros
 ⇒ Recettes : 876 622.73 euros

Madame le Maire propose que le présent Budget soit voté :

- ⇒ par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
- ⇒ par opération et par chapitre au niveau de la section d'investissement

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitres	Dépenses	BP 2020
011	Charges à caractère général	666 500.00
012	Charges de personnel	808 600.00
014	Atténuation de produits	6 500.00
65	Autres charges de gestion courante	188 900.00
66	Charges financières	137 000.00
67	Charges exceptionnelles	15 000.00
022	Dépenses imprévues	87 306.40
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000.00
023	Virement à la section d'investissement	337 244.00
TOTAUX		2 267 050.40

Recettes

Chapitres	Recettes	BP 2020
013	Atténuation de charges	14 000.00
70	Produits et ventes diverses	195 584.00
73	Impôts et Taxes	739 138.00
74	Dotations et participations	592 921.00
75	Autres produits de gestion courante	332 500.00
002	Excédent antérieur reporté	392 907.40
TOTAUX		2 267 050.40

Section d'investissement

Dépenses

Op/Chap	Dépenses	RAR 2019	Proposition 2020	Total au BP 2020
112	Écoles		15 000.00	15 000.00
114	Mairie (Hôtel de Ville – Secrétariat – Jardins)	15 378.78	5 300.00	20 678.78
120	Voirie	26 868.46		26 868.46
174	Réhabilitation lavoir rue de la Tannerie	23 703.98		23 703.98
175	Réhabilitation ancien Hôpital Local	21 335.40		21 335.40
176	Création parking rue de la Gare		40 000.00	40 000.00
177	Élargissement rue de la Motte (accès camping)		20 000.00	20 000.00
178	Installations bornes de recharge véhicules électriques			
179	Panneau information lumineux		20 000.00	20 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées		461 500.00	461 500.00
21	Immobilisations corporelles		1 000.00	1 000.00
27	Autres immobilisations financières		20 000.00	20 000.00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections			
041	Opérations patrimoniales		6 500.00	6 500.00
001	Déficit reporté		200 036.11	200 036.11
TOTAUX		87 286.62	789 336.11	876 622.73

Recettes

Op/Chap	Recettes	RAR 2019	Proposition 2020	Total au BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves		370 505.53	370 505.53
13	Subventions d'investissement	91 317.20	21 747.00	113 064.20
16	Emprunt et dettes assimilées		1 500.00	1 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement		337 244.00	337 244.00
024	Produits des cessions des immobilisations		27 809.00	27 809.00
040	Opérations de transferts entre sections		20 000.00	20 000.00
041	Opérations patrimoniales		6 500.00	6 500.00
TOTAUX		91 317.20	785 305.53	876 622.73

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Donne son accord pour l'adoption de ce Budget Primitif dans son ensemble

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Budget assainissement – affectation du résultat 2019

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2019 (DCM n°2020-6 du 25 février 2020))

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exploitation de :

- au titre de l'exercice 2019, un excédent de 652.64 euros,
- au titre de l'exercice 2018, un excédent reporté de 142 526.81 euros,
- soit un résultat à affecter de **143 179.45 euros**,

Considérant,

- que le solde d'exécution hors restes à réaliser, est excédentaire de 19 566.55 euros,
- que le solde des restes à réaliser est nul
- que l'affectation obligatoire, besoin à couvrir, est par conséquent de 0.00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Décide d'affecter cet excédent d'exploitation de la façon suivante :

-En section d'Investissement

Article 1068 (besoin à couvrir) : 0.00 euros
Article 1068 (virement complémentaire): 0.00 euros

-En section d'exploitation

Article 002 : **143 179.45 euros**

Budget assainissement – budget primitif 2020

Rapporteur : Mme GUIARD

Madame le Maire propose l'adoption du budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

⇒ Dépenses : 396 930.45 euros
⇒ Recettes : 396 930.45 euros

Section d'investissement

⇒ Dépenses : 77 266.55 euros
⇒ Recettes : 77 266.55 euros

- Madame le Maire précise que le présent budget sera voté :
- ↳ par chapitre au niveau de la section d'exploitation
 - ↳ par chapitre au niveau de la section d'investissement

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Dépenses	BP 2020
011	Charges à caractère général	58 000.00
012	Charges de personnel	15 000.00
014	Atténuation de produits	12 000.00
65	Autres charges de gestion courante	232 500.00
66	Charges financières	10 900.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00
022	Dépenses imprévues	2 830.45
023	Virement à la section d'investissement	28 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 700.00
TOTAUX		396 930.45

Recettes

Article	Recettes	BP 2020
70	Produits et ventes diverses	246 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 751.00
002	Excédent d'exploitation reporté	143 179.45
TOTAUX		396 930.45

Section d'investissement

Dépenses

Article	Dépenses	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000.00
21	Immobilisations Corporelles	52 000.00
020	Dépenses imprévues	515.55
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 751.00
001	Déficit reporté	
TOTAUX		77 266.55

Recettes

Article	Recettes	BP 2020
021	Autofinancement	28 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 700.00
001	Excédent reporté	19 566.55
TOTAUX		77 266.55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
Donne son accord pour l'adoption de ce Budget Primitif dans son ensemble
Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

lotissement rue de l'Airel – Affectation du résultat 2019

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2019 (DCM n°2020-10 du 25 février 2020))

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exploitation de :

- au titre de l'exercice 2019, un équilibre
- au titre de l'exercice 2018, un équilibre
- soit un résultat à affecter de **0.00 euros**,

Considérant pour mémoire,

- que le besoin de financement de la section d'Investissement, solde d'exécution hors restes à réaliser, est nul

- qu'il n'y a pas de restes à réaliser
- que l'affectation obligatoire, besoin à couvrir, est par conséquent nulle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

Constate qu'il n'y a pas de résultat à affecter.

lotissement rue de l'Airel – Budget Primitif 2020

Rapporteur : Mme GUIARD

Madame le Maire propose l'adoption du budget primitif 2020 du budget annexe lotissement rue de l'Airel qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- ⇒ Dépenses : 23 770 euros
- ⇒ Recettes : 23 770 euros

Section d'investissement

- ⇒ Dépenses : 23 770 euros
- ⇒ Recettes : 23 770 euros

Madame le Maire précise que le présent budget sera voté :

- ⇒ par chapitre au niveau de la section de fonctionnement
- ⇒ par chapitre au niveau de la section d'investissement

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Dépenses	BP 2020
011	Charges à caractère général	20 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 770
TOTAUX		23 770

Recettes

Article	Recettes	BP 2020
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 770
TOTAUX		23 770

Section d'investissement

Dépenses

Article	Dépenses	BP 2020
040	En-cours de production de biens	23 770
TOTAUX		23 770

Recettes

Article	Recettes	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 770
TOTAUX		23 770

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Donne son accord pour l'adoption de ce Budget Primitif dans son ensemble

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Vente immobilière – 5 rue Louatron

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur Romain MAUFAY artisan, commerçant installé 7, place Dufour. Monsieur MAUFAY est spécialiste dans la vente et l'installation d'électroménager et de multimédia.

Monsieur MAUFAY souhaiterait acquérir l'ensemble immobilier situé 5, rue Louatron pour agrandir son atelier et créer un espace dédié à son personnel. Cet ensemble immobilier jouxte l'arrière de son magasin. Cet ensemble immobilier est cadastré :

Section	N°	Adresse	Contenance
AE	152	5, rue Louatron	02a 45 ca

Monsieur MAUFAY propose un prix d'acquisition à 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Emet un avis favorable** à la vente de l'ensemble immobilier cadastré ville de Beaumont-sur-Sarthe à Monsieur Romain MAUFAY ou toute personne physique ou morale se substituant :

Section	N°	Adresse	Contenance
AE	152	5, rue Louatron	02a 45 ca

- **Décide** que le prix de vente sera de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) net vendeur, cet ensemble immobilier sera vendu en l'état actuel.
- **Décide** que Monsieur Romain MAUFAY ou toute personne physique ou morale se substituant se chargera de tous les travaux notamment de remise aux normes nécessaires à l'utilisation du bâtiment.
- **Décide** que tous les frais annexes relatifs à l'acquisition et aux travaux seront à la charge de l'acquéreur
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à cette vente.
- **Charge** l'Office Haute Sarthe, 10 bis rue Louatron à Beaumont-sur-Sarthe d'établir tous les actes nécessaires à cette vente.

Gratuité Salle Loisirs et Culture – Secours catholique le 28 septembre 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande du Secours Catholique souhaitant organiser une réunion le 28 septembre 2020 à la salle communale, 30, rue de la Gare. Cette salle étant occupée, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition gratuite la salle loisirs et culture toute la journée au bénéfice du Secours Catholique. 15 à 18 personnes seront présentes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de mettre à disposition gratuitement la petite salle de la Salle Loisirs et Culture au Secours Catholique le lundi 28 septembre 2020.
- **Décide** que la préparation, le rangement et le ménage de la salle loisirs et culture resteront à la charge desdits bénéficiaires de la gratuité
- **Demande** que la publicité soit faite sur l'octroi de la gratuite de la salle loisirs et culture par la ville de Beaumont-sur-Sarthe.
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire ou toute personne se substituant pour appliquer la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire selon les articles 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Gestion du patrimoine communal

Madame le Maire, en application de la délibération n°2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises concernant la gestion du patrimoine communal.

Madame le Maire a établi les baux communaux suivants :

Locataire	Adresse du bien	Meublé	Date d'effet du bail	Durée du bail	Montant	Versement d'une caution
Jean ROCTON	13 rue des Voves Logt N°6	Non	01-08-2020	2 ans	420 €	420 €

Droit de préemption urbain

Madame le Maire, en application de la délibération n° 2020-023 du 4 juin 2020, porte à la connaissance du Conseil Municipal la Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), concernant des parcelles soumises au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) :

Madame le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente des parcelles suivantes :

- ⊖ Section AE, parcelle n°414, 17, rue Dr Jean Madeleine (2020-20)
- ⊖ Section AE, parcelle n°369, 6, rue du Désir (2020-21)
- ⊕ Section AE, parcelle n°839, 9, rue des Anciens Combattants
- ⊖ Section A, parcelle n°796, 3 rue de l'Escargot

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

Affaires diverses

Restaurant Scolaire – Remplacement éplucheuse

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un devis de réparation pour l'éplucheuse du restaurant scolaire d'un montant de 941.94 euros HT.

Le prix d'un matériel neuf s'élève à 1793.00 euros HT.

Madame le Maire interroge les membres du Conseil sur l'opportunité de cette réparation.

Eu égard à l'ancienneté de cette éplucheuse, les membres du conseil jugent qu'il est préférable de la remplacer et de solliciter d'autres devis.